

Tubize, le 30/08/2017

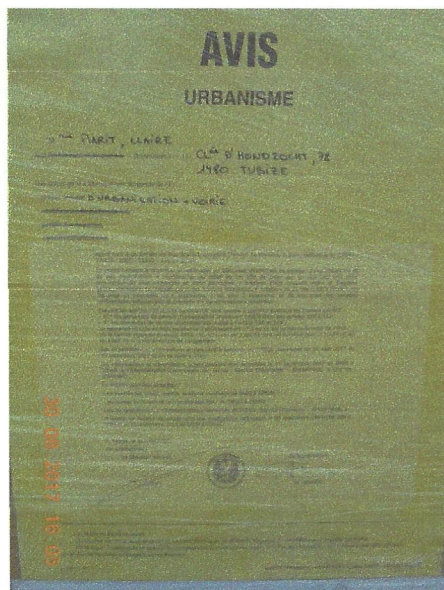
Objet : Achonfosse / Lutte contre les inondations / Projet de lotissement prairie Marit.

A l'attention du Collège Communal de Tubize.

Grand' Place n° 1 à TUBIZE

Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les échevins,

Nous nous permettons de vous écrire concernant le lotissement prévu dans la prairie située entre les 2 extrémités de la rue Scaillet , section A N° 198 V 5 propriété de Mme MARIT Claire.



Comme valorisation du projet pour le présenter comme une lutte contre les inondations, il est indiqué que l'on va retenir 550 m³. Ce qui est de loin inférieur au volume que ce projet va engendrer comme eau de ruissellement supplémentaire, et d'écoulement d'eau d'utilisation ménagère.

Nous n'avons jamais reçu de réponse à notre lettre du 30 janvier 2016.

Dès lors, nous vous repons les mêmes questions.

.....
Veillez trouver en annexe la copie de notre lettre qui n'a jamais obtenu de réponse et ci-dessous la fin de cette lettre.
.....

Nos conclusions.

Vu le changement climatique, l'urbanisation et l'imperméabilisation en amont, les débits de ce cours d'eau sont devenus au fil des d'années de plus en plus importants.

Le réseau d'égouttage de l'époque n'est, d'après nous, plus adapté et doit être calibré au débit que nous connaissons aujourd'hui.

Nos demandes.

Pour éviter des débordements dans cette zone nous souhaiterions :

- Connaître les solutions pouvant être envisagées en terme de prévention contre les inondations pour que l'Achonfosse et les eaux de ruissellement puissent passer sans entrave dans la zone que nous avons décrite ci-dessus .

- Pouvoir obtenir le plan du réseau souterrain (avec si possible le gabarit du tuyau de fuite) menant l'Achonfosse jusqu'à la Senne .

- Connaître les autres endroits de notre commune qui posent problème pour les riverains du fait d'un réseau d'égouttage qui au fil du temps est devenu vétuste et inadapté ?

-Envisager un nouveau lotissement sans au préalable avoir solutionné le problème de l'évacuation en aval que nous avons clairement identifier dans notre courrier du courrier du 30 janvier 2016 en annexe, c'est aller droit à la catastrophe !

Un tuyau oval de 80 cm x 60 cm ne peut pas absorber un Achonfosse en crue et les évènements dramatiques que les riverains ont connus le 23-08-2011 risquent malheureusement de se reproduire (voir notre courrier du 30-01-2016 sur le site SOS-INONDATIONS-TUBIZE).

Imperméabiliser en zone inondable accentue les risques d'inondations !

Nous espérons Madame, Messieurs obtenir cette fois une réponse à nos questions et nous vous remercions d'avance.

Pour l'association SOS-INONDATIONS-TUBIZE,



Le Président, Guy Jadin

Copie de la présente adressée aux citoyens concernés et mis à disposition sur notre site.